

# Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 25 MARS 2019 PROCES-VERBAL

Le Conseil Communautaire s'est réuni le vingt-cinq mars deux mil dix-neuf à vingt heures, à la Salle des fêtes de Bonnat, selon convocation le 18/03/2019, sous la présidence de Sylvie MARTIN, Présidente.

M. Philippe CHAVANT a été désigné secrétaire de séance

### Présents :

AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSOURD Jacques, BERTRAND Marie-France, BOUCHET Jean-François, CHAVANT Philippe, CORNETTE Nicolas, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, GIRY Eric, GUILLOT Laurent, GUYOT Pierre, HUBERT Alain, LABESSE Michel, LAMONTAGNE Marc, LIONNET Hélène, MARSALEIX Guy, MARTIN Sylvie, MOULIN Eveline, POIRIER Michel, REIX Benoît, ROUSSILLAT Florence, TROLONG Thierry

AUGER Nadine donne pouvoir à DARVENNE Céline, LANGLOIS Roger donne pouvoir DAUDON Moïse, STREICHER Colette donne pouvoir à AUROUSSEAU Jean-Claude.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du mardi 05 mars 2019 à Tercillat.**

Mme Moulin souhaite préciser qu'il s'agit de M. Guyot qui avait demandé d'être informé des noms et montants des impayés de cantine.

\*\*\*\*\*

Madame Roussillat est arrivée après le vote du procès-verbal du 05 mars 2019.

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N°2019-030 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	25	25	0

Il appartient au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition.

Il est proposé au Conseil Communautaire de maintenir les taux de 2018.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **DECIDE** d'appliquer les taux suivants en 2019 :

Taxe d'habitation	5,76%
Taxe sur le foncier bâti	3,71%
Taxe sur le foncier non bâti	15,14%
CFE (Cotis. Foncière des Entreprises)	29,30%

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2019-031**

**VOTE DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	25	25	0

Le Conseil Communautaire est amené à fixer le taux de TEOM, la Commission Finances propose de maintenir le taux de 13% correspondant à l'année effective de la tarification incitative pour 2019.

Zone	2019
<b>Zone 11</b>	13,00%

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le taux proposé.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2019-032**

**DETERMINATION DU PRODUIT ATTENDU POUR LA TAXE GEMAPI**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	25	22	3

Suite à la délibération n°2018-066 bis du 24 septembre 2018 portant sur l'institution de la taxe Gemapi, le montant attendu avait été fixé à 21 105 € pour l'année 2019.

Le législateur permet aux collectivités de délibérer sur ce montant jusqu'au 15 avril de l'année concernée.

A ce jour, les syndicats nous ont transmis leurs budgets prévisionnels actualisés, il apparaît une augmentation de 10 395 € des dépenses. La commission finances propose d'augmenter le produit attendu GEMAPI de ce même montant et de porter le produit attendu à 31 500 €.

**Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, le Conseil Communautaire, :**

- **DETERMINE** le produit attendu pour 2019 à 31 500 €, soit la totalité du reste à charge en tenant compte des charges transférées via les attributions de compensation.

Pour information : ce montant se justifie par des besoins en trésorerie pour la 1ère année de constitution du syndicat mixte et la perte de subventions d'un emploi au SIARCA;

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2019-033****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET ANNEXE «ZA LE POTEAU»**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	25	25	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à 153 € ;
- en investissement à 0 €.

Le budget primitif du Budget annexe Zone d'Activités Intercommunale « Le Poteau » se présente de la manière suivante :

**Dépenses de fonctionnement**

Chap.	Libellé	BP 2019
011	Charges à caractère général	0,17 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
002	Résultat reporté	152,83 €
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>153,00 €</b>

**Dépenses investissement**

Chap.	Libellé	BP 2019
010	Stocks	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
001	Résultat reporté	0,00 €
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>0,00 €</b>

**Recettes de fonctionnement**

Chap.	Libellé	BP 2019
70	Produits des services, ventes	0,00 €
77	Produits exceptionnels	153,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>153,00 €</b>

**Recettes investissement**

Chap.	Libellé	BP 2019
010	Stocks	0,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
001	Résultat reporté	0,00 €
<b>Total recettes investissement</b>		<b>0,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le budget primitif 2019 du Budget annexe Zone d'Activités « Le Poteau » tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le Budget annexe Zone d'Activités « Le Poteau » et les annexes;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2019-034****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET ANNEXE «LOULOUBUS»**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	25	25	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à 281 170,00 € ;
- en investissement à 527 974,00 €.

Le budget primitif du Budget annexe « Louloubus » se présente de la manière suivante :

### Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2019
011	Charges à caractère général	28 300,98
012	Charges de personnel	222 810,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
023	Virement à la section d'invest°	0,00
042	Op° d'ordre transfert entre sections	3 942,00
002	Résultat reporté	26 117,02
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>281 170,00</b>

### Dépenses investissement

Chap.	Libellé	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 600,00
21	Immobilisations corporelles	10 000,00
23	Immobilisations en cours	510 000,00
040	Op° d'ordre transfert entre sections	4 374,00
001	Résultat reporté	0,00
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>527 974,00</b>

### Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2019
013	Atténuation de charges	18 250,00
70	Produits des services, ventes	91 500,00
74	Dotations, subventions, particip°	83 200,00
75	Autres produits gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	83 846,00
042	Op° d'ordre transfert entre sections	4 374,00
002	Résultat reporté	0,00
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>281 170,00</b>

### Recettes investissement

Chap.	Libellé	BP 2019
021	Virt de la section de fonctionnemt	0,00
10	Dotations, réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	120 000,30
16	Emprunts et dettes assimilés	374 462,00
040	Op° d'ordre transfert entre sections	3 942,00
001	Résultat reporté	29 569,70
<b>Total recettes investissement</b>		<b>527 974,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2019 du Budget annexe « Louloubus » tel que défini ci-dessus.  
Sont joints à la présente délibération le Budget annexe Zone d'Activités « Louloubus » et les annexes;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N°2019-035

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISES »

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	25	25	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à 349 776,00 € ;
- en investissement à 371 564,00 €.

### Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2019
011	Charges à caractère général	19 250,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	23 965,00
023	Virement à la section d'invest°	156 110,00
042	Op° d'ordre transfert entre sections	150 451,00
002	Résultat reporté	0,00
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>349 776,00</b>

### Dépenses investissement

Chap.	Libellé	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilés	110 660,48
21	Immobilisations corporelles	0,00
23	Immobilisations en cours	
040	Op° d'ordre transfert entre sections	110 679,00
001	Résultat reporté	150 224,52
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>371 564,00</b>

### Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	BP 2019
70	Produits des services, ventes	12 050,00
75	Autres produits gestion courante	126 400,00
77	Produits exceptionnels	100 647,00
042	Op° d'ordre transfert entre sections	110 679,00
002	Résultat reporté	0,00
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>349 776,00</b>

### Recettes investissement

Chap.	Libellé	BP 2019
021	Virt de la section de fonctionnemt	156 110,00
024	Produit des cessions d'immob.	13 301,28
10	Dotations, réserves	51 701,72
13	Subventions d'investissement	0,00
040	Op° d'ordre transfert entre sections	150 451,00
001	Résultat reporté	0,00
<b>Total recettes investissement</b>		<b>371 564,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2019 du Budget annexe « Immobilier d'entreprises » tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le Budget annexe « Immobilier d'entreprises » et les annexes;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2019-036**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019- BUDGET PRINCIPAL**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	25	25	0

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en fonctionnement à 3 541 898,00 € ;
- en investissement à 2 203 278,00 €.

Le budget primitif du Budget principal se présente de la manière suivante :

**Dépenses de fonctionnement**

Chap.	Libellé	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 307 342,00
012	Charges de personnel	533 669,00
014	Atténuation de produits	897 602,00
65	Autres charges de gestion courante	126 342,00
66	Charges financières	33 552,00
67	Charges exceptionnelles	247 646,00
023	Virement à la section d'invest°	160 000,00
042	Op° d'ordre transfert entre sections	235 745,00
002	Résultat reporté	0,00
<b>Total dépenses fonctionnement</b>		<b>3 541 898,00</b>

**Dépenses investissement**

Chap.	Libellé	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilés	61 854,00
20	Immob° incorporelles (sauf 204)	191 330,00
204	Subvt d'équipement versées	446 627,28
21	Immobilisations corporelles	659 274,45
23	Immobilisations en cours	810 422,27
040	Op° d'ordre transfert entre sections	33 770,00
001	Résultat reporté	0,00
<b>Total dépenses investissement</b>		<b>2 203 278,00</b>

**Recettes de fonctionnement**

Chap.	Libellé	BP 2019
013	Atténuation de charges	0,00
70	Produits des services, ventes	93 729,41
73	Impôts et taxes	2 446 700,00
74	Dotations, subventions, particip°	362 850,00
75	Autres produits gestion courante	29 000,00
77	Produits exceptionnels	200,00
042	Op° d'ordre transfert entre sections	33 770,00
002	Résultat reporté	575 648,59
<b>Total recettes fonctionnement</b>		<b>3 541 898,00</b>

**Recettes investissement**

Chap.	Libellé	BP 2019
021	Virt de la section de fonctionnemnt	160 000,00
10	Dotations, réserves	94 800,00
13	Subventions d'investissement	970 181,39
16	Emprunts et dettes assimilés	999,47
040	Op° d'ordre transfert entre sections	235 745,00
001	Résultat reporté	741 552,14
<b>Total recettes investissement</b>		<b>2 203 278,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2019 du Budget principal tel que défini ci-dessus. Sont joints à la présente délibération le Budget principal et les annexes ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2019-037**

**CREATION D'UN EMPLOI DE CATEGORIE A**

**PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-3-2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	24	24	0

Mme la Présidente rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient donc au Conseil de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

La Présidente propose au Conseil Communautaire :

La création d'un emploi de chargé de mission dans le grade d'attaché, catégorie A, filière administrative.

La durée hebdomadaire de service afférente est fixée à 35 H, à compter du 1er juin 2019 pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Animer la mise en place du PLUi, de la communication, assurer l'appui des projets en cours.

Mme la Présidente ajoute que si l'emploi en question n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée **d'un 1 an** compte tenu de la nature des fonctions liées aux projets de la collectivité.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

**Après en avoir délibéré, à la majorité des voix, par 24 voix pour, 1 abstention, le Conseil Communautaire :**

- **DECIDE** la création d'un emploi de chargé de mission dans le grade d'attaché relevant de la catégorie A, à temps complet, à compter du 1er juin 2019, dont les missions sont les suivantes :

Animer la mise en place du PLUi, de la communication, assurer l'appui des projets en cours.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Mme Roussillat regrette ne pas pas être informée en tant que membre de la commission des ressources humaines.

\*\*\*\*\*

## INFORMATION SUR LE DOSSIER SANTE

Madame la Présidente fait le point sur l'état d'avancement du projet santé :  
commission santé du 21 décembre 2018 où les membres étaient unanimement d'accord sur un fonctionnement avec 3 sites santé fonctionnant en réseau,  
et réunion avec l'ARS le 28 février 2019 : les acteurs du territoire, élus et professionnels de santé, semblent désormais prêts à construire un projet attractif pour de futurs praticiens et répondant aux attentes de la population.

Le débat s'installe sur la volonté des professionnels de santé de travailler tous ensemble, la pertinence d'un plateau technique sur le site au poteau de Genouillac

Il y a situation d'urgence sur Châtelus-Malvaleix puisque 2 médecins partiront bientôt à la retraite.

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N°2019-038

#### COMPLEXE SPORTIF : AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION- LOTS « MENUISERIES BOIS » ET « ÉLECTRICITÉ »

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	25	25	0

Vu la délibération n°2017-048 du 13 juin 2017 portant sur le lancement du marché de travaux et plan de financement,

Vu la délibération n°2017-060 du 03 octobre 2017 portant sur le choix des entreprises,

Vu la délibération n° 2018-089 du 14 novembre 2018 portant sur le financement de l'opération extension du complexe sportif par un emprunt,

Vu la délibération n°2019-038 du 5 mars 2019 portant sur la dépense complémentaire au marché de travaux de l'extension, à savoir l'équipement supplémentaire d'accès par badge pour les 2 salles de l'extension s'élève à 3 723 € HT.

Il est nécessaire de procéder à la fourniture et pose de gâche électrique pour installation de l'accès par badges (lot n°5) et au câblage pour le système de contrôle d'accès (lot n°9).

#### Lot 5 : Menuiseries Extérieures et Intérieures bois

Poste	HT	TTC
Devis avenant	510,00 €	612,00 €
Marché initial	79 191,33 €	95 029,60 €
<b>Marché avec avenant</b>	<b>79 701,33 €</b>	<b>95 641,60 €</b>

#### Lot 9 : Electricité- CFO- CFA

Poste	HT	TTC
Devis avenant	1 994,32 €	2 393,18 €

<b>Marché initial</b>	31 750,00 €	38 100,00 €
<b>Marché avec avenant</b>	33 744,32 €	40 493,18 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ACCEPTTE** le nouveau montant des lots n° 5 soit 79 701,33 € HT, n° 9 soit 33 744,32 € HT,
- **AUTORISE** la Présidente à signer les avenants.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2019-039**

**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT AU COMITE UNIQUE DE CONCERTATION (CUC)**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	25	25	0

La Présidente expose au Conseil la nécessité de désigner 1 suppléant en remplacement de M.Guy BUSSET pour le Comité Unique de Concertation.

Il est proposé Mme Hélène Lionnet.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, modifie** le tableau des membres comme suit :

<b>titulaire</b>	Marie-France BERTRAND	Roger LANGLOIS	Jean-François BOUCHET	Sylvie MARTIN	Philippe CHAVANT	Benoit REIX
<b>suppléant</b>	Eveline MOULIN	Nadine AUGER	Hélène LIONNET	Nicolas CORNETTE	Daniel PETITJEAN	Alain HUBERT

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2019-040**

**DÉSIGNATION DES ÉLUS REPRÉSENTANTS POUR L'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE POUR L'ELABORATION DE SCOT**

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	25	25	0

Suite à la délibération n°2019-027 du 5 mars 2019 relative au projet d'entente intercommunale pour la réalisation d'une étude de préfiguration pour l'élaboration de SCOT à l'échelle supra-communautaire sur les 7 EPCI du département de la creuse,

il est nécessaire de désigner 3 représentants élus au sein de la commission spéciale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** les 3 membres pour siéger au sein de la commission spéciale de l'entente :

<b>Nom</b>	MARTIN	BOUCHET	CORNETTE
<b>Prénom</b>	Sylvie	Jean-François	Nicolas

\*\*\*\*\*

## RAPPORTS ANNUELS

### Rapport annuel des déchets 2017

Total de déchets 589 kg par habitant moyenne nationale de 611 Kg/hab

Dont les recyclables : 74 Kg /hab

Dont verre : 35 Kg /hab

Déchets en déchetterie : 266 Kg/hab

OM : 209 Kg/hab

Coût € HT par habitant : tout flux 109,20 €

Pour information, 2018 année blanche de la tarification incitative, les OM représentent 122 kg/ hab.

Si des dépôts sont effectués au pied des colonnes , c'est à Evolis23 de les gérer. Si des dépôts sont effectués en pleine nature, il faut utiliser le rôle de police du maire pour essayer verbaliser les indécents, avec la gendarmerie.

Mme Roussillat demande si Evolis23 ne pourrait pas faire des mémo tris pour aider les usagers à mieux trier. M. Chavant répond que les règles de tri vont évoluer en 2020, donc il n'est pas pertinent de le faire actuellement.

### Rapport annuel du SPANC 2017

Nombre de contrôle : 758

Taux de conformité : 42 %

Prix de contrôle entre 108 et 155 €

\*\*\*\*\*

## DELIBERATION N°2019-041

### DISPOSITIF TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
28	22	25	25	25	0

Suite à la présentation le 2 mai 2018 du dispositif territoire zéro chômeur de longue durée, dont l'objectif est de résorber le chômage de longue durée en proposant à des chômeurs de longue durée un emploi adapté à leur savoir-faire, sur un temps choisi. Les activités proposées répondent à des besoins sur le territoire, non satisfaits car peu solvables ;

Suite à la visite le 31 janvier 2019 par un groupe d'élus, de l'expérimentation du dispositif à Premery dans le département de la Nièvre,

Il est proposé au Conseil Communautaire de s'engager sur une candidature à ce dispositif avec la communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **S'ENGAGE** avec la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret sur une candidature au dispositif territoire zéro chômeur de longue durée.

\*\*\*\*\*

\*Réunion d'information PLUI : 29 avril 2019 avec les conseillers communautaires.

\*Information l'association DECLIC organise « 1 jour et plus en Creuse » le 1er juin 2019, une promotion du territoire et de mise en relation des vendeurs et acheteurs de biens immobiliers, le Chai y participera pour présenter le coworking.

\*Information : démarrage Maîtrise d'œuvre Micro Crèche confiée à Béatrice Beaudoin, architecte.

\*Courrier de Mme Lionnet.

\*\*\*\*\*

A Genouillac, le 04 avril 2019

Philippe CHAVANT, secrétaire de séance